

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Indemnisation des indépendants touchés par les mesures liées au
coronavirus (Mo. 20.3825)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Zumofen, Guillaume

Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Indemnisation des indépendants touchés par les mesures liées au coronavirus (Mo. 20.3825), 2020.* Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 25.06.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Economie	1
Politique économique	1
Situation et politique conjoncturelle	1

Abréviations

SGK-SR	Kommission für soziale Sicherheit und Gesundheit des Ständerates
KAE	Kurzarbeitsentschädigung
CSSS-CE	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail

Chronique générale

Economie

Politique économique

Situation et politique conjoncturelle

MOTION
DATE: 08.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le groupe de l'Union démocratique du centre (UDC) a déposé une **motion afin de prolonger les indemnités des indépendants touchés par les mesures liées au Covid-19**. Le parti politique estime que tant que des mesures imposées par le Conseil fédéral restreignent les activités des indépendants, ils doivent pouvoir bénéficier de l'allocation perte de gain ou de l'indemnité pour réduction de l'horaire de travail (RHT). Le parti agrarien estime que cette motion soulage les indépendants et ne crée pas une aide illimitée dans le temps.

Le Conseil fédéral s'est opposé à la motion. D'abord, il a précisé que les indépendants touchés par les mesures ont continué de bénéficier des allocations de perte de gains tant que des mesures du Conseil fédéral étaient en place. Ensuite, il a précisé que l'accès au RHT avait pour objectif d'éviter des licenciements à court terme, or les indépendants et les personnes ayant une position assimilable à un employeur ne sont pas les premières concernées par des licenciements à court terme. Finalement, il a rappelé que l'Ordonnance sur les pertes de gains Covid-19 a été adaptée pour prendre en compte la suppression de la plupart des événements en Suisse. Au final, la motion a été adoptée par le Conseil national par 147 voix contre 35 et 13 abstentions. L'UDC (53) a été rejoint par 23 voix du PLR, 37 voix du PS, 29 voix des Verts, 4 voix du groupe du Centre et 1 voix des Vert'libéraux.¹

MOTION
DATE: 09.12.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

La **motion** du groupe UDC a été **rejetée tacitement par le Conseil des Etats**. La chambre des cantons a suivi sa Commission de l'économie et de redevances (CSSS-CE) qui préconisait à l'unanimité un rejet de la motion. Les sénateurs et sénatrices ont estimé que l'entrée en vigueur de la loi Covid-19 rendait la motion superflue.²

1) BO CN, 2020, p.1259; LT, 9.9., 15.9., 17.9.20

2) BO CE, 2020, p.1297; Rapport CSSS-CE du 20.10.2020